

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Droit, administration, sciences
politiques et sociales

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Antoine Latreille, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Droit, administration, sciences politiques et sociales* comprend 22 formations : 17 délivrant le grade de master (M), 3 la licence (L) (y compris une licence d'administration publique suspendue, c'est-à-dire débutant en troisième année de licence L3) et 2 licences professionnelles (LP). Plus de 6 000 étudiants sont rattachés au champ (soit environ 13 % des effectifs de l'université), effectifs qu'il aurait été intéressant de mettre en parallèle avec le nombre d'enseignants-chercheurs et enseignants statutaires mobilisés au sein du champ, mais qui n'a pas été transmis dans le dossier du champ.

Ces formations sont dispensées par cinq composantes : la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), l'Institut d'études politiques (IEP), le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'Université de Strasbourg selon des modèles partenariaux très variables d'une formation à l'autre. Certaines spécialités de mention peuvent ainsi être portées par des composantes différentes.

Les formations du champ *Droit, administration, sciences politiques et sociales* couvrent différents axes disciplinaires : le droit (droit privé, droit public, droit notarial, droit des affaires, droits de l'homme, droits européens, droits de la propriété intellectuelle), ces formations étant assurées essentiellement par la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion ; les sciences politiques (politiques européennes, diplôme de l'IEP, sciences politiques) ; l'administration (administration publique, administration économique et sociale) ; le journalisme ; et enfin l'islamologie.

Le champ est composé des éléments de formations suivants :

- Trois mentions de licence générale : *Administration économique et sociale, Droit, Administration publique*.
- Deux mentions de licence professionnelle : *Études territoriales appliquées (ETA), Métiers du notariat*.
- Seize mentions de master : *Droit des affaires, Droit de la propriété intellectuelle* (opérée par le CEIPI), *Droit social, Droit privé, Droit public et droit privé, Droit public, Administration économique et sociale, Droits de l'homme* (ne proposant pas de M1), *Droits européens, Droit de l'Union européenne, Etudes européennes et internationales* (portée par l'IEP), *Politiques européennes, Administration publique* (opérée par l'IPAG), *Islamologie* (formation unique en France), *Journalisme* (opérée par le CUEJ), *Science politique* (proposée par l'IEP).
- Diplôme IEP, structuré en 4 filières permettant aux étudiants de réaliser leur 5^{ème} année dans de nombreuses formations dont 13 spécialités de M2 de l'Université de Strasbourg, opérées ou non par l'IEP.

Si l'offre de M2 (deuxième année de master) est très large, les parcours de M1 (première année de master) sont en nombre limité : sauf exception, les mentions n'en ont qu'un seul, parfois commun à plusieurs mentions. Dans certains cas, aucun M1 n'est décrit dans le dossier.

L'université dispose dans le champ :

- d'une fédération de recherche « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » regroupant le Centre de droit privé fondamental (CDPF) et le Centre d'études internationales et européennes (CEIE) ;
- de trois équipes d'accueil : l'Institut de recherche Carré de Malberg (IRCM), le laboratoire de recherche du CEIPI, le Laboratoire de recherche en gestion et économie (LaRGE) ;
- de trois unités mixtes : Droit, religion, entreprise et société (DRES), Dynamiques Européennes et Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE).

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les dossiers manquent parfois de lisibilité. Il existe des différences entre les spécialités et parcours de master listés dans le dossier champ et les dossiers des mentions. Dans d'autres cas, on observe des ambiguïtés sur l'affichage entre spécialités et parcours et il s'avère que certaines spécialités de M2 sont opérées par une composante comme l'IEP sans que cette dernière ne participe au fonctionnement général de la mention et spécifiquement au M1.

Les objectifs des formations sont clairement identifiés. Les métiers du droit jouissent d'une bonne lisibilité et d'une grande attractivité. Il en est de même pour le diplôme de l'IEP qui, quoique plus généraliste, jouit d'un positionnement clair. Certaines formations construites dans le cadre d'une approche métier sont bien ciblées (licence professionnelle *Métiers du notariat* ou master *Journalisme*). La description des formations dans les fiches RNCP (répertoire national des compétences professionnelles) est dans l'ensemble satisfaisante. La valeur de certaines formations a permis à cinq d'entre elles d'obtenir une labélisation Idex.

Toutes les disciplines rattachées au champ sont présentes et le spectre visé est très large. Cette amplitude est légitime concernant une grande métropole régionale. On observe une concentration spécifique dans le domaine des carrières de l'administration et de la fonction publique et des métiers à dimension internationale ou européenne. Cet axe prégnant s'explique par l'existence de plusieurs composantes dédiées et le positionnement de la ville de Strasbourg.

Le positionnement des formations dans leur environnement est globalement excellent. L'université met à profit la position centrale de la ville de Strasbourg en termes d'institutions européennes. Elle tire aussi parti de sa proximité avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse pour établir des partenariats qui rendent les formations originales et attractives, notamment pour les étudiants germanophones.

En revanche, les liens avec l'Université de Haute-Alsace (UHA) sont rarement formalisés à l'exception d'une ou deux formations. Il est vrai que ce partenaire naturel ne propose des formations en lien avec le champ expertisé que depuis peu (spécialement pour le droit) et propose une offre de formation réduite, écartant pour l'essentiel le risque de redondance. Il est à noter que la structuration en champs de formation n'est pas identique entre les deux universités.

L'organisation des formations est très variable. Cette variété tient autant à l'axe disciplinaire qu'aux composantes qui opèrent les différentes formations (les deux étant évidemment le plus souvent en lien). On rappellera pour mémoire que le champ est ventilé entre cinq composantes de l'université qui ont des vocations différentes (orientation thématique ou généraliste) et des modes de fonctionnement distincts (de type école notamment pour l'IEP ou le CUEJ pour lesquelles le grade de master est conféré au diplôme de sortie ; de type UFR (unité de formation et de recherche) classique comme la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion ; ou orientés vers la préparation à des concours pour l'IPAG). Par ailleurs, les champs disciplinaires et les objectifs de formation de ces différentes composantes se recouvrent fréquemment et il arrive que des formations aient changé de composantes de rattachement. Dans d'autres cas, la composante opérant le parcours de M1 n'est pas la même que celle des M2.

Outre ces difficultés organisationnelles, on observe une proximité voire des redondances entre différentes formations, tant en raison des programmes que de l'objectif visé. Cette observation vaut entre mentions (et particulièrement en master) ou entre parcours au sein d'une même mention.

Cette profusion d'offres dont la complémentarité n'est pas évidente concerne principalement le domaine des sciences administratives, celui des carrières internationales et européennes (quatre mentions de master) ou encore le domaine propriété intellectuelle - droit des technologies de l'information dont différents parcours, aux contenus proches, sont proposés par plusieurs composantes et éclatés dans plusieurs mentions. Il importe au niveau du champ de proposer une offre de formation rationalisée et de créer des synergies et espaces de discussion entre les cinq composantes animant à ce jour ces formations.

Pour limiter la concurrence interne et favoriser une bonne articulation par la mise en œuvre d'offres complémentaires et/ou mutualisées, le dossier met en avant la création de deux collegiums au sein du champ : le collegium Droit - administration - sociétés et le collegium Journalisme et études politiques. Ces instances présentées comme fédératives ne sont pourtant mentionnées dans aucun des dossiers des mentions. Il est aussi avancé un travail de concertation par section du CNU (conseil national des universités) des enseignants-chercheurs, périmètre disciplinaire permettant de s'affranchir des affectations par composante. Outre que cette dernière initiative ne facilite pas forcément l'ouverture à la transdisciplinarité au sein du champ (transdisciplinarité mise en avant dans

beaucoup de formations du champ), l'offre de formation expertisée demeure fortement éclatée. Toutefois, il est possible que la nouvelle offre tire un grand bénéfice de la mise en place de ces instances.

L'organisation interne des formations montre que la logique des cycles licence et master n'est pas encore totalement intégrée, avec beaucoup de formations encore positionnées selon une logique « quatre ans plus un an ». Ainsi, en dehors de la situation particulière de la mention *Journalisme*, la plupart des autres formations fonctionnent encore en considérant les deux derniers semestres de master (le M2) comme seule année de spécialisation dans la continuité des licences. De nombreux indices étayent ce constat :

- la gouvernance de la mention est rarement définie (par exemple, à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, le vice-doyen aux formations fait office de responsable des M1) ;
- au sein de la même mention, certains parcours de M2 ne recrutent aucun étudiant sortant du M1 *ad hoc* ;
- les maquettes de formation ne permettent pas de vérifier une spécialisation progressive au sein du cycle ;
- il est patent à la lecture de la plupart des dossiers que l'apport des responsables de M2 n'a pas fait l'objet d'une mise en cohérence au niveau de la mention donnant l'impression d'une juxtaposition de parcours.

S'ajoute à ce constat une distinction spécialités/parcours qui peut apparaître de façon différente entre le dossier mention et le dossier champ ; distinction qui par ailleurs ne semble fondée sur aucun critère objectif. La simplification de l'architecture dans la nouvelle offre de formation permettra d'améliorer la lisibilité sur ce point.

Les équipes pédagogiques sont unanimement reconnues comme étant de grande qualité, tant en raison de la compétence et de la notoriété des enseignants-chercheurs qui les composent que de la présence de professionnels hautement qualifiés que l'importance et la vocation de la métropole strasbourgeoise permettent de réunir. Par ailleurs, le caractère composite de ces équipes est revendiqué dans le rapport champ. Dans les faits, effectivement, la plupart des formations rassemblent des personnels en poste dans différentes composantes (parfois hors de celles du champ). Ce constat est encourageant et permet d'espérer que cette collaboration puisse se traduire dans la structuration de l'offre de formation.

Les effectifs, l'insertion professionnelle et les poursuites d'études peuvent difficilement être l'objet d'une synthèse tant les situations sont diverses. Certaines composantes comme l'IEP ont dégagé plus de moyens pour accompagner les étudiants. En règle générale, les autres formations proposent rarement un accompagnement original (c'est-à-dire dépassant les classiques journées des métiers ou rencontres avec les diplômés). La plupart des formations délèguent le rôle d'insertion professionnelle à l'Espace Avenir, service central de l'université en charge de l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle, mais aussi de la recherche d'emplois et de stages.

Les effectifs par spécialité ou parcours sont rarement communiqués avec précisions. Certaines formations semblent peu attractives et disposent d'effectifs très faibles (particulièrement en M2). Un petit nombre d'étudiants n'est pas en soi négatif s'il est volontairement limité par un recrutement sélectif et l'occupation d'un créneau de niche (spécialement lors d'une orientation clairement recherche). Néanmoins, ces formations peuvent représenter un coût important et générer un coût d'opportunité. La mutualisation d'enseignements au sein d'une offre pléthorique dans certains secteurs (cf. point sur l'organisation) faciliterait la pérennisation de formations à effectifs réduits. Cependant, les dossiers sont rarement renseignés sur ce point.

La place de la recherche est satisfaisante lorsque la nature de la formation le requiert. Les formations sont toutes adossées à une ou plusieurs unités de recherche reconnues qui, pour certaines, entretiennent des liens très étroits avec des formations, notamment dans la composition de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, l'existence d'une seule école doctorale dans le champ (l'Ecole doctorale *Droit, science politique et histoire*) permet de rationaliser l'offre de formation des doctorants qui sont notamment encouragés à suivre des enseignements de M2 pour compléter leurs connaissances. En revanche, et malgré la présence d'une dizaine de parcours expressément orientés vers la recherche, le taux de poursuite en doctorat est faible. Le manque d'attractivité des recherches doctorales est probablement imputable au petit nombre de contrats doctoraux offerts dans le champ sans qu'une telle donnée n'ait été communiquée.

La place de la professionnalisation, des projets et des stages dépend de l'objectif de la formation. Il est néanmoins observé fréquemment que, même en présence de formations décrites comme professionnalisantes, la place des projets tuteurés et des stages est réduite. Par exemple, l'incitation aux stages est assez faible en M1 et leur durée en M2 est souvent courte, même quand ils sont obligatoires. Leur évaluation donne rarement lieu à des soutenances.

La place de l'international est une vraie valeur ajoutée de la plupart des formations du champ. L'Université de Strasbourg a su exploiter un environnement favorable. Il en découle un très grand nombre de mentions et/ou de parcours axés vers l'international ou l'Europe. On observe aussi la présence d'enseignants-chercheurs étrangers. Plus

encore, le nombre de doubles diplômes avec des universités étrangères est impressionnant (avec des universités allemandes, suisses, espagnoles, britanniques, polonaises, néerlandaises et canadiennes) sans que l'on sache malheureusement combien d'étudiants sont concernés. L'université est par ailleurs membre fondateur du premier Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor - Le Campus européen » avec les universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau et de Haute-Alsace. Certains parcours de M2 bénéficient désormais du label Eucor.

Cette dimension internationale ne semble pas, malgré tout, se traduire par une mobilité internationale importante (spécifiquement pour la mobilité sortante). Les dossiers sont malheureusement souvent lacunaires sur ces flux. De même, on note que certaines conventions de co-diplomations, notamment avec l'Allemagne, n'ont pas été reconduites.

Les recrutements, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite sont rarement détaillés. Le dossier champ fait état de nombreux mouvements d'étudiants entre les composantes. Il semble que ces mouvements soient circonscrits aux M2 (par exemple les élèves de l'IEP peuvent choisir en 5^{ème} année un M2 parmi plusieurs spécialités d'autres composantes). Il existe souvent une déconnexion entre le M1 très généraliste et les parcours de M2 au sein d'une même mention. Les modalités de recrutement varient selon les formations, mais sont en général classiques et se limitent à un examen sur dossier. Le recrutement sélectif s'opère principalement à l'entrée du M2, en dehors de l'IEP et du CUEJ qui s'inscrivent dans une logique d'école et recrutent en conséquence à l'entrée du cursus en première année.

Outre les procédures de validation des acquis généralisées, peu de passerelles entre formations sont formalisées. De la même façon, aucun dispositif d'aide à la réussite spécifique n'est mis en œuvre, ce qui est regrettable notamment pour lutter contre l'échec dans les licences généralistes.

Les modalités d'enseignement sont très classiques : système cours/travaux dirigés pour l'essentiel jusqu'au M1 compris, puis substitution par des séminaires en M2 rendue possible par la taille des promotions. Malgré le lien avec le CFAU (centre de formation des apprentis universitaire), l'alternance est peu développée tant en contrat de professionnalisation qu'en contrat d'apprentissage (trois formations ou parcours offrent cette opportunité et la licence professionnelle *Études territoriales appliquées* semble souffrir d'une baisse de contrats).

La place du numérique est encore trop restreinte. Il existe un espace numérique de travail (plateforme Moodle), mais son utilisation semble rester modérée. Aucune formation ne semble avoir profité de cet outil pour offrir une formation à distance à l'exception de la LP *Etudes territoriales appliquées* pour un public de formation continue limité à La Réunion. Il n'est jamais fait référence à un lien avec une université numérique thématique (Université Numérique Juridique Francophone ou Aunège dans le champ).

Les informations données sur le public concerné par la certification informatique et internet (C2I) sont rares. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'il existe une certification spécifique pour les métiers du droit et que, de surcroît, différents parcours sont dédiés au droit et à la gestion des technologies de l'information.

L'évaluation des étudiants recourt à des procédés et épreuves traditionnelles avec un peu plus de variétés et de personnalisation en M2 (soutenance de mémoire, entretiens...). Il existe des différences sensibles au sein des modalités de contrôle des connaissances, notamment sur les règles de compensation entre semestres qui, d'une spécialité à l'autre, peuvent ou non se compenser. Une telle disparité peut s'avérer particulièrement gênante en M1 où de nombreux enseignements sont mutualisés entre mentions.

L'université réfléchit à la mise en place d'un portefeuille de compétences, mais il n'existe pour l'heure aucun dispositif de suivi des compétences acquises par l'étudiant et le supplément au diplôme est souvent peu informatif et n'est communiqué qu'à la demande des étudiants. Une diffusion systématique serait à prévoir.

Le suivi des diplômés est délégué à l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIP). Néanmoins, les données fournies sont anciennes (diplômés de 2010) et peu pertinentes. En revanche, l'IEP (pour certains parcours) et le CUEJ ont développé des initiatives propres permettant un suivi effectif des diplômés. D'autres formations, essentiellement de M2, s'appuient sur le réseau des diplômés pour obtenir des informations. Globalement, le suivi des diplômés est très insuffisant.

Les conseils de perfectionnement sont souvent absents ou non formalisés (réunion de l'équipe pédagogique sans délégués étudiants). Ils devraient être constitués au niveau de la mention de façon à faciliter la cohérence et l'harmonisation des parcours sur l'ensemble du cycle, ce qui semble n'être qu'exceptionnellement le cas pour les masters. Les autres procédures d'autoévaluation demeurent perfectibles. S'il existe bien un questionnaire unique imposé par l'université à toutes les formations, l'évaluation par les étudiants de leur parcours est laissée, à l'exception de l'IEP, à leur libre appréciation et ils sont invités à s'exprimer le plus souvent par courrier électronique.

Points d'attention

La LP *Métiers du notariat* est en l'état non conforme à la réglementation en raison de la trop faible durée du stage et de son organisation.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le champ est globalement cohérent. Les formations s'inscrivent dans un périmètre thématique et professionnel identifié. Les liens et convergences sont nombreux entre les formations. Celles-ci opèrent globalement dans un même secteur de formation, le plus souvent axé autour du droit, mais ouvrant à des disciplines complémentaires comme la science politique, la communication ou la gestion. Dans de rares cas, ces disciplines constituent au contraire l'axe principal (master *Science politique*, master *Journalisme*, master *Administration publique*), la science juridique s'inscrivant alors comme discipline d'accompagnement.

Toutefois, les dossiers ne permettent pas de savoir si certaines formations sont présentées aux titres de différents champs alors que l'on observe certains « frottements » avec :

- le champ *Sciences économiques et management* sans que l'on sache si les parcours sont aussi présents dans d'autres mentions. Une dizaine de parcours ou spécialités ont clairement une dominante management, gestion ou finance. C'est le cas des spécialités *Droit et gestion de patrimoine* (mention *Droit des affaires*), *Gestion et droit de l'économie numérique*, *Gestion et droit des énergies et du développement durable* (mention AES), *Management des organismes sociaux*, *Management public* (mention *Administration publique*), *Politique et gestion de la culture*, *Ingénierie de projets en économie sociale et solidaire* (mention *Science politique*), *Finance d'entreprise et pratique des marchés financiers*, *Gestion financière de la banque*, *Stratégie et finance d'entreprise en Europe* (mention *Finance*), *Finance islamique* (mention *Islamologie, droit et gestion*) ;
- et le champ *Sciences humaines et sociales* par exemple la mention *Islamologie, droit et gestion* ou la spécialité *Histoire des relations internationales* (mention *Etudes européennes et internationales*).

La logique de cycle en master n'est majoritairement pas respectée. Il n'existe, sauf exception, pas de progression sur quatre semestres et parfois aucun M1 n'est identifié (mention *Droits de l'homme*). Les spécialités de M2 sont le plus souvent totalement autonomes (y compris dans leur présentation au sein du dossier) sans lien réel avec le M1. Il ne semble exister ni spécialisation progressive, ni gouvernance de la mention.

L'offre de formation est parfois redondante entre mentions ou au sein de certaines mentions dans certains secteurs rendant l'offre de formation peu lisible. Au niveau du cycle master, c'est le cas de certaines formations centrées sur les questions européennes avec quatre mentions de master aux intitulés très proches (*Droits européens*, *Droit de l'union européenne*, *Etudes européennes et internationales* et *Politiques européennes*). Il en va de même des formations axées sur le droit de la propriété intellectuelle et des technologies numériques (*Gestion et droit de l'économie numérique* au sein de la mention AES, *Droit du multimédia et des systèmes d'information* au sein de la mention *Droit des affaires* et les trois spécialités de la mention *Droit de la propriété intellectuelle*). Il coexiste également trois mentions généralistes (*Droit privé*, *Droit public*, *Droit public et droit privé*). On observe un axe fort en droit bancaire et financier au sein de la mention *Droit des affaires*, convergence qui pourrait être mieux exploitée dans une mention *Droit bancaire et financier*. Le cycle licence, quant à lui, propose un axe administration surdimensionné offrant trois licences proches : *LAP*, *Etudes territoriales appliquées* et AES. Si cette situation s'explique par la présence de trois composantes intervenant sur ce secteur de formation (Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, IPAG et IEP), une rationalisation est attendue dans un contexte où, de surcroît, l'intégration dans la fonction publique à ce niveau de qualification est de plus en plus difficile.

Le positionnement de certains parcours au sein de leur mention de rattachement soulève des interrogations. Il s'agit particulièrement du M2 *Droit international privé* dans la mention *Droit privé*, de la présence d'une spécialité dédiée à l'histoire du droit (*Dimension historique du droit européen*) intégrée à la mention *Droit public et droit privé*. Il en va de même du M2 *Finance islamique* au sein de la mention *Islamologie*, et de celle *Ingénierie de projets en économie sociale et solidaire* dans la mention *Science politique*, ces deux spécialités auraient plus leur place dans le champ *Sciences économiques et management* de l'université.

Une rationalisation de l'offre de formations en tenant compte des redondances et des difficultés de positionnement de certains parcours au sein des mentions ou du champ permettrait d'accroître la lisibilité de l'offre de formation et ainsi d'améliorer la cohérence globale du champ, en licence comme en master.

Recommandations :

Concernant l'offre de formation, il est demandé de faire évoluer la structure et le contenu des formations de master de façon à améliorer, voire à créer, une continuité entre les quatre semestres dans une logique de spécialisation progressive. De même, une meilleure coordination au sein des composantes (spécialement au sein de l'UFR Droit, de sciences politiques et de gestion) et entre les composantes devrait permettre d'obtenir une offre simplifiée de mentions et de parcours complémentaires (et ainsi s'affranchir d'un simple affichage par juxtaposition de M2 autonomes au sein de mentions thématiques). La nomenclature nationale des mentions qui guidera la nouvelle offre devrait faciliter une nouvelle structuration plus pertinente et permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation.

Les outils de pilotage pourraient être améliorés au niveau du champ en s'appuyant sur les deux collegiums dont la création est avancée dans le dossier. Au sein des mentions de master, la mise en cohérence requiert l'élaboration d'une vraie gouvernance permettant un pilotage des mentions et s'appuyant sur un conseil de perfectionnement encore trop souvent inexistant ou mal positionné. Il est aussi recommandé d'améliorer le suivi des diplômés et les procédures d'autoévaluation qui sont le plus souvent actuellement insuffisamment formalisés et/ou mis en œuvre.

Concernant la pédagogie et l'acquisition des compétences, Il importe de mieux formaliser l'acquisition des compétences au sein du supplément au diplôme et de mettre en place des outils de suivi de l'acquisition des compétences. Il est aussi possible de développer plus la place du numérique et, plus généralement, des pédagogies innovantes. Compte tenu de l'attractivité des formations du champ, une politique volontariste pourrait accroître l'offre de formation continue et de formation en alternance actuellement trop restreinte.

Concernant la place de l'international, il importera d'être vigilant sur la pérennisation des coopérations existantes et de s'assurer qu'elles se traduisent bien par une mobilité sortante (spécifiquement en master et en licence AES) alors que l'on observe globalement une baisse des conventions de co-diplomation, notamment avec l'Allemagne.

Observations de l'établissement

Champs de formations

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg prend bonne note de l'évaluation, des points faibles soulignés souvent avec justesse et des recommandations du HCERES.

Michel DENEKEN

Président

Une politique volontariste sera menée au cours du contrat 2018-2022 pour, notamment :

- augmenter la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation ;
- améliorer le suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants de tous les niveaux de diplômes ;
- mettre en place systématiquement des conseils de perfectionnement dans les mentions qui n'en comportent pas et améliorer le fonctionnement de ces conseils lorsque cela est nécessaire ;
- généraliser l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- mettre en place une organisation et des outils de suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants.

La plupart de ces actions correctives sont déjà engagées dans le cadre de la construction de l'offre de formation 2018-22 et figurent dans le schéma directeur qui encadre cette dernière.

Strasbourg, le 14/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr